



Procès-verbal de la 52e assemblée générale ordinaire du samedi 21 mai 2022, Hôtel Riverside, Glattfelden

Présidence: Beat Capelli, Président de l'ASCP
Procès-verbal: Alexandra Kunz, Secrétariat ASCP

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le président
Le président ouvre l'assemblée générale 2022.
 2. Election des scrutateurs
L'assemblée élit deux scrutateurs.
 3. Procès-verbal de la 51^e AG à Wallisellen (numé.)
Le comité propose d'approuver le procès-verbal.
 4. Rapport annuel du Président central
Le comité directeur propose d'approuver le rapport annuel 2021.
 - 4.1. Rapport annuel du Président de la Section romande avec compte annuel (Information)
 - 4.2. Rapport concernant la formation prof.(Info.)
 - 4.3. Remise des prix
 5. Approbation des comptes annuels et décharge
Le comité directeur propose d'approuver les comptes annuels 2021 et de donner décharge aux membres du comité directeur ainsi qu'à la direction du secrétariat pour l'année 2021 de l'association.
 - 5.1. Rapport de la caissière
 - 5.2. Rapport de l'organe de révision
 6. Budget 2022
Le comité propose d'approuver le budget 2022.
 7. Cotisation des membres 2023
Le comité propose de maintenir inchangées les cotisations des membres 2023.
 8. Élections
 - 8.1. Membres du comité directeur central
Le comité propose d'élire Bruno Guzzo, Jannine Bleisch, Pietro Lamanuzzi, Urs Buser et Daniel Schawwalder pour un mandat de quatre ans (2022 – 2026).
 - 8.2. Président central
 - 8.3. Organe de révision
Le comité propose de réélire l'organe de révision actuel, Convisa Revisions AG, pour une durée de quatre ans (2022-2026).
 9. Divers
-

Le président de l'association, Monsieur Beat Capelli, souhaite chaleureusement la bienvenue aux participants présents à la 52e assemblée générale ordinaire 2022 à l'hôtel Riverside à Glattfelden. Il est très heureux qu'un événement physique puisse à nouveau avoir lieu après une pause de deux ans. Il salue en particulier le président de la section Steve Perrucoud, le trésorier de la section René Ottoz ainsi que le lauréat Monsieur João da Silva Fernandes avec sa famille, mais aussi Madame Alexandra Kunz et Madame Silvia Keller du secrétariat de l'ASCP.

Selon le président, 34 membres/conférenciers/experts se sont excusés par écrit.

1. Ouverture de la séance par le président

Le président constate que l'invitation officielle à l'assemblée générale ainsi que l'envoi de l'ordre du jour ont été effectués conformément aux statuts et qu'aucune proposition n'a été déposée.



Dans son mot d'ouverture sur le thème "L'avenir du commerce spécialisé - Transformation et repositionnement exigés !", il appelle les personnes présentes à se montrer ouvertes au changement numérique et à prendre les mesures nécessaires pour un avenir numérique.

Le président constate ensuite, pour le procès-verbal, que:

- **32 personnes sont présentes dans la salle,**
- dont **13 membres** avec droit de vote,
- ce qui donne une majorité **absolue de 7 voix.**

Les comptes annuels 2021 ainsi que le budget 2022 sont à la disposition de toutes les personnes présentes. Une brève description des deux membres nouvellement élus au comité directeur, Urs Buser et Daniel Schawalder, est également disponible.

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été demandée.

Le président déclare ensuite officiellement ouverte la 52e assemblée générale ordinaire 2022 et le quorum est atteint.

2. Élection des scrutateurs

Le président propose Messieurs Giuseppe Tolone et Fritz Menzi comme scrutateurs.

Vote: Messieurs Tolone et Menzi sont élus scrutateurs à l'unanimité, sans abstention.

3. Procès-verbal de la 51e AG à Wallisellen (numérique)

Le président constate que le 51e procès-verbal de l'AG 2021 a été mis en ligne début juin 2021 sur le site Internet de l'association.

Aucune objection n'a été formulée concernant le procès-verbal et aucune discussion n'est souhaitée.

Vote: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans abstention, avec remerciements à son auteur.

4. Rapport annuel du président central

Le président Beat Capelli résume l'année écoulée de l'association. En raison de Corona, les activités ont été réduites et les rencontres avec la section Romands ont dû se faire par téléphone ou par voie numérique.

Il remarque que des magasins spécialisés n'ont pas trouvé de successeur ou ont été repris par des fournisseurs/producteurs. Ces circonstances ont également des répercussions sur l'association, sur le nombre de ses membres et, par conséquent, sur ses recettes. Il est urgent d'accorder une attention accrue à cette évolution.

Après avoir enregistré une démission et aucune nouvelle adhésion à l'ASCP au cours de la période sous revue, le nombre actuel de membres se présente comme suit:

Membres collectifs/filiales allemand/français: 136 Membres

Membres individuels: 4 Membres

Membres seniors/d'honneur allemand/français: 6 Membres

Total de tous les membres de l'ASCP: **146 Membres**
=====

Après cette brève rétrospective et des remerciements explicites à tous les membres de l'ASCP, à l'équipe du comité, aux sponsors ainsi qu'au secrétariat de l'ASCP pour la confiance et l'engagement dont ils ont fait preuve, le président conclut son rapport annuel.

4.1 Rapport annuel du président de la section romande

M. Steve Perruchoud, président de la section romande, lit le rapport de la section 2021. En raison de la situation, les activités de la section se sont réduites à une excursion d'automne au château de Vevey et à la traditionnelle assemblée générale du 30 mars. La trésorerie s'élève à CHF 15'789.30. Il exprime ses remerciements aux partenaires et sponsors de la Romandie.

Il est très préoccupé par l'évolution de la formation professionnelle, notamment après l'introduction de "vente 2022+". A partir de 2023, certains magasins ne prendront plus d'apprentis et des experts expérimentés de longue date ont annoncé qu'ils ne pourraient/voudraient plus mettre en œuvre les nouvelles directives et formations que "vente 2022+" implique et qu'ils quitteraient donc le service.

Il regrette que les directives de "Berne" n'aient pas été élaborées en commun avec des experts/employeurs et que de nombreux points aient été déterminés sans tenir compte de la pratique. Il adresse explicitement ses remerciements au responsable de la formation professionnelle, qui se consacre toujours activement et avec beaucoup d'engagement et de temps au thème de la formation professionnelle.

De même, il évoque les turbulences actuelles sur les marchés des matières premières et notamment les hausses de prix massives. Il appelle les fournisseurs et les partenaires à limiter autant que possible les hausses de prix, car il y a beaucoup de spéculation sur le marché mondial et ces hausses ne sont pas toujours justifiables.

Enfin, il remercie tous les partenaires de la section, les donateurs ainsi que le comité et le président pour leur intérêt et leur engagement.

4.2 Rapport sur la formation professionnelle

Bruno Guzzo lit le rapport d'activité sur l'état actuel des choses dans le domaine de la formation. Il fournit notamment un rapport d'état complet sur le projet de réforme "vente 2022+".

Entre l'AG de l'année dernière et celle d'aujourd'hui, trois cours interentreprises ont eu lieu - avec succès et sans incidents malgré la Corona. En mai 2021, l'équipe d'experts a passé avec succès 16 qualifications finales (5x en allemand, 8x en français et 3x en italien) et actuellement, on se trouve déjà au milieu des examens de qualification 2022.

Dans ce contexte, le responsable de la formation professionnelle remercie officiellement les intervenants CI, les sponsors et les experts pour leur collaboration active et précieuse dans la formation professionnelle et compte sur chacun d'entre eux pour mettre en œuvre au mieux et ensemble l'introduction de "vente 2022+".

4.3 Remise de prix

Deux apprentis ont terminé leur formation en été 2021 avec l'excellente note globale de 5,9 et 5,3 et sont donc récompensés par l'association.

Il s'agit de

- Madame Patricia Besmer, de l'entreprise boesner GmbH, Zurich, ainsi que
- Monsieur João da Silva Fernandes, de l'entreprise Color-Centre R. Meuwly SA, à Granges-Paccot.

Madame Besmer a malheureusement dû s'excuser pour aujourd'hui. Le président et la directrice du bureau lui ont toutefois rendu visite au préalable et ont organisé une remise de prix anticipée sur place à Zurich. Cette rencontre a été enregistrée sur vidéo et est maintenant présentée aux personnes présentes.

Le président de la section prend ensuite la parole et invite M. da Silva (diplômé francophone) à s'avancer pour remettre le prix et réaliser une petite interview avec lui. Les deux lauréats ont reçu un bon pour une activité de leur choix en Suisse et un diplôme encadré.

5. Approbation des comptes annuels et octroi de la décharge

5.1 Rapport de la caissière sur les comptes annuels 2021

Les comptes annuels 2021 ont été mis à la disposition de tous les participants. Cette année - en raison des pertes de cours non réalisées dans le portefeuille de placements - un excédent de dépenses de 4'581.37 CHF est présenté. La caissière commente quelques postes et se tient ensuite à disposition pour répondre aux questions concernant les comptes annuels 2021.

5.2 Rapport de l'organe de révision

La société de révision indépendante, Convisa Revisions AG, Pfäffikon, a vérifié les comptes annuels 2021 de l'ASCP et les a jugés conformes à la réglementation.

Proposition: Au nom du comité, la caissière propose d'approuver les comptes annuels 2021 présentés et de donner décharge aux organes responsables ainsi qu'au secrétariat dans leur intégralité.

Vote: Les comptes annuels 2021 sont approuvés à l'unanimité, sans abstention, et décharge est donnée intégralement aux organes responsables (comité directeur/caissier/secrétariat).

6. Budget 2022

La caissière discute du budget 2022 et indique que pour la première fois, il n'est pas possible de présenter un budget équilibré et qu'un déficit de 9'500.-CHF est enregistré. Ceci est dû entre autres à la baisse du nombre de membres et aux dépenses qui seront encore à la charge de l'association dans le cadre de la réforme "vente 2022+". Aucune discussion n'est demandée sur le budget présenté.

Vote: Le budget présenté pour l'année 2022 est approuvé à l'unanimité, sans abstention.

7. Cotisations des membres 2023

Le comité propose à l'assemblée générale 2022 de maintenir les cotisations des membres pour l'année 2023. Le président fait toutefois remarquer qu'une adaptation des cotisations devra être thématisée dans les prochaines années.

Aucune discussion n'est demandée sur les cotisations des membres pour 2023.

Vote: Les cotisations de membres 2023, qui restent inchangées, sont approuvées à l'unanimité, sans abstention.

8. Elections

8.1 Élection du comité central

Monsieur Reto Bachmann, de la société Farben Müller AG, Lucerne, ainsi que le président, Beat Capelli, ont donné leur démission du comité de la VSF et ne sont plus disponibles pour une réélection. Les autres membres du comité se présentent pour un nouveau mandat. Le président propose tout d'abord de réélire in globo les membres actuels du comité pour la nouvelle période administrative 2022 - 2026. Il présente ensuite les deux nouveaux candidats à l'élection.

Beat Capelli demande si une discussion est souhaitée. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.



Vote: Jannine Bleisch, Bruno Guzzo et Pietro Lamanuzzi sont réélus à l'unanimité, sans abstention, par l'assemblée générale au comité de l'ASCP pour la période 2022 - 2026.

Le président présente les nouveaux candidats à l'élection, Urs Buser, i.Fa. Akzo Nobel Coatings AG, Sempach Station et Daniel Schawalder, i.Fa. boesner GmbH, Unterentfelden. Les deux candidats travaillent depuis de nombreuses années dans la branche et sont parfaitement adaptés à la fonction. Beat Capelli demande si une discussion est souhaitée ou si d'autres propositions veulent être présentées. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Vote: Urs Buser et Daniel Schawalder sont élus à l'unanimité, sans abstention, par l'assemblée générale au comité de l'ASCP pour la période 2022 - 2026.

8.2 Élection du président central

En amont de l'assemblée générale, aucun candidat n'a pu être trouvé pour le poste de président. Beat Capelli demande s'il y a des inscriptions spontanées de la part de l'assemblée. Ce n'est pas le cas. L'élection officielle de la présidence n'a donc pas lieu et la solution intérimaire est présentée à l'AG.

Madame Jannine Bleisch assurera la direction de l'association par intérim pendant un an.

Un hommage est rendu au président sortant, Beat Capelli, et un cadeau lui est offert en guise d'adieu. Pour des raisons de simplicité, il continue de présider l'AG jusqu'à la fin.

8.3 Élection de l'organe de révision

A l'attention de l'assemblée générale, le président propose de réélire CONVISA Revisions AG, 8808 Pfäffikon, en tant que société de révision professionnelle pour un nouveau mandat de 4 ans (2022 - 2026).

Aucune discussion n'est souhaitée et aucune contre-proposition n'est signalée.

Vote: CONVISA Revisions AG, 8808 Pfäffikon, est réélu à l'unanimité, sans abstention, comme organe de révision pour une nouvelle période de 4 ans (2022 - 2026).

9. Divers

Le président demande s'il y a des demandes de parole de la part de l'assemblée. Ce n'est pas le cas. Il remercie donc chaleureusement tous les sponsors et les représentants des entreprises présents pour leur engagement financier très généreux, qui a contribué de manière déterminante à la réussite de cette AG. Il remet aux représentants des entreprises sponsors présents un petit cadeau en signe d'estime et de remerciement.

Peu avant 16 heures, le président clôt l'Assemblée générale 2022, renvoie à la suite du programme et souhaite à toutes les personnes présentes un bon appétit, des discussions stimulantes et, bien sûr, un bon retour chez elles.

Fin de la séance vers 16 heures.

Pour le procès-verbal:

Beat Capelli
Président de l'ASCP

Alexandra Kunz
Procès-verbal/Secrétariat de l'ASCP